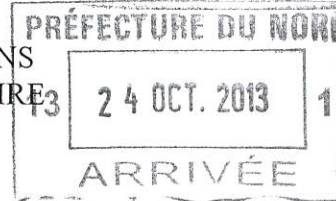


C. C. WEPPEs

Communauté de Communes
du Pays de WeppesEXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 14 octobre 2013

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 14 octobre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS-GRENIER, après convocation légale faite le 7 octobre, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 18
de votants : 18

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LEDOUX, VASSEUR, VANDRIESSCHE, WOLFCARIUS

Absents excusés : Mmes GLORIAN, LEMAHIEU, MM. CAPPELLE, DUFRENOY, LESAFFRE.

=====

Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments mis à disposition (phase 2)

Monsieur le Président rappelle l'obligation de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015.

Il rappelle le phasage de la réalisation des travaux dans les bâtiments mis à disposition de la CCW et propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour la phase n°2 qui concerne les travaux d'éclairage des abords des bâtiments.

Monsieur le Président présente le projet et le plan de financement. Le coût des travaux peut être estimé, valeur janvier 2011, à 50 700 Euros Hors Taxe (soit 60 637.20 Euros Toutes Taxes Comprises).

▪ Coût des Travaux (HT) :	50 700.00 €
▪ Coût des Travaux (TTC) :	60 637.20 €
▪ Subvention DETR 30 % :	15 210.00 €
▪ Fonds libres CCW :	26 102.15 €
▪ Préfinancement de la TVA :	9 387.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR ;
- Dit que les crédits alloués au projet seront inscrits au Budget Primitif 2014.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

